



Procès-Verbal

Conseil d'administration

Lundi 9 février 2026

Approuvé en conseil d'administration du 16 mars 2026

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 FÉVRIER 2026

FORMATION PLÉNIÈRE

Étaient présents :

Mme ROLLAND-DIAMOND, Présidente de l'Université Paris Nanterre
M. RENAUT, Vice-Président chargé du conseil d'administration

MEMBRES DÉLIBÉRATIFS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

COLLÈGE A

Mme CHAMPEIL-DESPLATS
(Nanterre, une ambition solidaire)
Mme LE MAITRE (Nanterre, une
ambition solidaire)
Mme MULLER (Agir pour Nanterre)
M. PICHARD (Nanterre, une ambition
solidaire)
M. VALLET (Nanterre, une ambition
solidaire)
M. SERIO (Agir pour Nanterre)

COLLÈGE B

Mme BELLINI (Agir pour Nanterre)
M. CAMUS (Nanterre, une ambition
solidaire)
Mme CEDELLE (Nanterre, une ambition
solidaire)
M. MATHIOT (Nanterre, une ambition
solidaire)
Mme DUMONTET (Nanterre, une
ambition solidaire)

COLLÈGE BIATSS

M. BARRY (SNASUB – FSU)
Mme BRZOZOWSKI (SGEN CFDT)
M. ETTAI (SGEN-CFDT)
Mme MONDOUT (SNASUB-FSU)
M. POYER (La voix de tous)

COLLÈGE USAGERS

M. BONZON (Le Poing Levé, la liste
anticapitaliste et révolutionnaire)
Mme AMANZOU (UNEF : pour nos
semaines de révision et contre la
sélection)
Mme GAIDOT (UNEF : pour nos
semaines de révision et contre la
sélection)

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

M. ELIZAGOYEN (Département des
Hauts de Seine)
M. GAUTHIEROT (Mairie de Nanterre)
Mme GUEDES DA COSTA
(Représentante d'une entreprise
employant moins de 500 salariés)
M. PETITFILS (Représentant des
organisations représentatives des
salariés)

MEMBRES INVITÉS

ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE

M. BODEAU-LIVINEC (Vice-Président Relations internationales)

Mme BRUGEILLES (Vice-présidente chargée de la commission de la recherche)

Mme FOURAULT-CAUET (Vice-présidente Formation et vie universitaire)

Mme JELEVA (Vice-présidente chargée de la commission de la formation et de la vie universitaire)

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

M. GUÉRIN (DGSA chargé de la formation universitaire et de la vie étudiante)

M. LETOURNEUX (GDGA chargé du pilotage, des finances et du numérique)

RECTORAT

Mme JARDIN

DIRECTION DES ÉCOLES DOCTORALES

IRA

CHARGÉ.ES DE MISSION

AGENCE COMPTABLE

DIRECTION ET RESPONSABLES ADMINISTRATIFS D'UFR ET INSTITUTS

DIRECTION CENTRALE

ÉMARGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

CABINET DE LA PRÉSIDENTENCE

Mme FAES (cheffe de cabinet)

DAJI

Mme BELAYACHI

Mme GORCHON

Mme FOURCAUD

CROUS

DIRECTION DES SERVICES COMMUNS ET GÉNÉRAUX

Mme BRANDOLINI (Responsable administrative et financière de La Contemporaine)

M. FOURNEL-TOUBOUL (Responsable administratif financier SCD)

SOMMAIRE

I – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.....	6
1) PROCÈS-VERBAUX DES CA DU 24 NOVEMBRE ET DU 15 DÉCEMBRE 2025	6
II – STRATÉGIE DE L'ÉTABLISSEMENT	7
1) POINT D'INFORMATION RELATIF À LA VENTE DE L'APPARTEMENT SITUÉ AU 15 RUE DU VAL DE GRÂCE 75005 PARIS	7
2) LETTRES DE MISSION 2025-2026	7
III – FINANCES	8
1) POINT D'INFORMATION SUR LA SUBVENTION POUR CHARGE DE SERVICE PUBLIC (SCSP) ET LES « SERVICES VOTÉS ».....	8
2) POINT D'INFORMATION SUR L'ÉLABORATION DU PLAN DE RETOUR À L'EQUILIBRE FINANCIER (PREF)	8
3) TAUX DE CONTRIBUTION LIÉ AUX CONTRATS DE RECHERCHE	11
4) BROCHURE TARIFAIRE D'OCCUPATION DE LOCAUX ET AUTRES TARIFS.....	12
5) APPROBATION DU MARCHÉ PUBLIC 2025-026 RELATIF À LA LOCATION DE BENNES ET COMPACTEUR À CARTON, LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS	13
IV – FORMATION ET VIE ÉTUDIANTE.....	13
1) DÉLIBÉRATION GÉNÉRALE RELATIVE AUX ADMISSIONS EN DEUXIÈME ANNÉE DE MASTER SUBORDONNÉES À L'EXAMEN DU DOSSIER DU CANDIDAT, CRITÈRES DE RECRUTEMENT ET CAPACITÉS D'ACCUEIL	13
2) SUBVENTIONS PROPOSÉES PAR LA COMMISSION D'AIDE AUX PROJETS ÉTUDIANTS (CAPE) DU 7 JANVIER 2026	14
V – CONVENTIONS	14
1) CONVENTIONS DE RECHERCHE	14
2) CONVENTIONS DE FORMATION	15
3) AUTRES CONVENTIONS	15

*La séance du conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre est ouverte
à 9 heures 47 sous la présidence de Mme Rolland-Diamond.*

La Présidente remercie les élus de leur présence à cette séance reprogrammée – le CA du 26 janvier n'ayant pu se tenir dans des conditions normales. Elle rappelle l'importance pour les élus d'exprimer leurs critiques dans le respect des personnes, des fonctions et du bon déroulement des instances.

Le 29 janvier, une nouvelle occupation du bâtiment Grappin a empêché le fonctionnement de l'établissement. Elle a procédé à une réquisition des forces de l'ordre, après avoir convoqué une réunion des directions de composantes et des responsables administratifs, qui ont donné leur accord à l'évacuation du bâtiment Grappin, et à la suite d'une AG¹ des personnels. Ce type d'action et la pression répétée sur les équipes sont lourds de conséquences. Ainsi, à l'issue de la journée, la DGS², dans un état d'épuisement, a eu un accident de voiture, dont heureusement les séquelles ne sont pas aussi graves qu'elles auraient pu l'être. Elle en appelle, avec beaucoup de gravité, à la fin de ce type d'action.

Elle ajoute que le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est venu mardi dernier pour échanger sur la situation financière de l'établissement, dans le contexte des assises sur le financement des universités. Elle rappelle le cadre désormais applicable à l'ensemble des établissements : le passage à un COMP³ à 100 % missions qui déterminera la dotation. Cette évolution interviendra courant 2026 et s'inscrira dans une démarche de plan de retour à l'équilibre financier. La mobilisation se poursuit sur les questions budgétaires et financières avec les équipes du rectorat et de la DGESIP⁴.

Elle indique enfin que les élections au CROUS⁵ se sont tenues la semaine précédente, avec plus de 13 000 votants pour le CROUS de Versailles, soit un taux de participation de 7 %, et rappelle que les élections étudiantes aux conseils centraux et conseils de composante seront organisées lors de la dernière semaine de mars.

Mme AMANZOU note le choix de faire appel pour la deuxième fois à une intervention policière contre une mobilisation des « sans fac », alors même que plusieurs médiations avaient été proposées sans recevoir de réponse : par le Collectif parents et enseignants de Nanterre, par le député Éric Coquerel et l'ensemble du groupe parlementaire de La France insoumise ainsi que par l'Union départementale 92. Elle dénonce ce choix de la répression, illustré également par le dépôt d'une plainte contre l'UNEF. Selon elle, ces décisions isolent la présidence des personnels et des étudiants, très largement choqués par l'intervention policière. Elle critique une orientation qualifiée de progouvernementale : refus de recevoir les organisations syndicales et les étudiants mobilisés, tout en échangeant avec le ministre, dans un contexte où est envisagée la hausse généralisée des frais d'inscription. Elle rappelle qu'aucun engagement n'a été pris concernant l'absence d'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers. Elle souligne que, comme l'a indiqué l'Université de Marne-la-Vallée et la section disciplinaire de l'Université Paris Nanterre, l'occupation des locaux relève de l'exercice de la liberté d'expression et de la liberté syndicale dans le cadre d'une mobilisation. Enfin, elle rappelle que les résultats des élections au CROUS témoignent d'un large soutien aux organisations progressistes en défense du droit d'étudier, avec 73 % des voix. L'UNEF entend donc poursuivre et renforcer la mobilisation.

M. BONZON juge extrêmement grave cette quatrième intervention policière depuis le début de l'année contre des étudiants mobilisés contre la sélection et contre la dégradation de l'université, dans un contexte où le ministère exerce un contrôle croissant sur les universités et leurs budgets, où l'extrême droite progresse et porte une attention particulière aux universités, devenues ennemi principal aux États-Unis. Il appelle à prendre position contre l'ensemble des politiques qu'il qualifie d'autoritaires et répressives : COMP ; loi « Bienvenue en France » ; suppression des APL⁶ pour les étudiants étrangers. Il rappelle que l'expression des étudiants a été sans ambiguïté : plus de 70 % ont voté pour des listes opposées à ces politiques et à la casse de l'université. Le Poing Levé appelle à la démission de la Présidente et manifeste son soutien à Mme Moreau de l'UNEF poursuivie en justice.

¹ Assemblée générale.

² Directrice générale des services.

³ Contrats d'objectifs, de moyens et de performance.

⁴ Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle.

⁵ Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.

⁶ Aide personnalisée au logement.

M. SERIO souligne que la séance a été ouverte à 9 h 47 alors que la convocation était fixée à 9 h 30. Il souhaite que l'instance soit convoquée plus en amont pour rendre possible un démarrage à l'heure, afin de permettre le bon fonctionnement de l'instance et la participation des élus à l'ensemble des travaux.

La Présidente rappelle que le conseil d'administration ne peut débiter que lorsque le quorum est atteint. Elle note la demande d'avancer les horaires de convocation. Elle précise ensuite que la réquisition des forces de l'ordre pour procéder à l'évacuation d'un bâtiment universitaire a pour seul objectif de rétablir le bon fonctionnement du service public. Elle indique avoir entendu qu'un député lui aurait écrit, mais souligne qu'aucun courrier ne lui est parvenu. Par ailleurs, elle s'interroge sur les finalités d'une médiation, alors même que la nouvelle campagne Parcoursup a débuté. Elle répète que les dossiers sont instruits, que les recours sont examinés et que les commissions pédagogiques rendent leurs avis, sans intervention de la présidente dans ces procédures. Elle affirme qu'il n'y a aucune répression politique menée contre les organisations étudiantes ; les actions engagées le sont, le cas échéant, à titre individuel, notamment par le dépôt de plaintes pour diffamation lorsqu'il apparaît que les limites de la loi ont été franchies. Elle rappelle enfin que les sections disciplinaires sont indépendantes et qu'un appel est en cours. Constatant des demandes de prise de parole, elle propose néanmoins de revenir à l'ordre du jour.

Mme AMANZOU prend la parole.

S'ensuit un échange inaudible.

La séance est suspendue à 10 h 12 et reprend à 10 h 19.

Mme AMANZOU prend la parole.

S'ensuit un échange inaudible.

La séance est suspendue à 10 h 20 et reprend à 10 h 23.

La Présidente donnera la parole à Mme AMANZOU à la fin de l'instance.

Mme GAIDOT souhaite que soit inscrit au procès-verbal le fait que la présidente a suspendu la séance, alors que l'organisation syndicale majoritaire demandait la parole afin de répondre à des accusations formulées à son encontre.

La Présidente confirme que toutes les prises de parole figureront au procès-verbal. Elle rappelle à cet égard que les déclarations sont faites pour le CA, et qu'elles n'ont vocation ni à être enregistrées, ni à être filmées, ni à être diffusées à l'extérieur.

I – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

1) Procès-verbaux des CA du 24 novembre et du 15 décembre 2025

M. SERIO note que les procès-verbaux sont extrêmement bien rédigés, mais que certains mots manquants peuvent modifier ou nuancer le sens d'une déclaration. Il souhaite apporter les modifications suivantes à ses prises de parole :

- PV du 24 novembre : « l'origine d'internet est intimement liée à la guerre atomique et à la logique de la dissuasion nucléaire » ;
- PV du 15 décembre : « En réponse à la Présidente qui a comparé la situation de l'Université de Lille à celle de l'Université Paris Nanterre, il rappelle que » ; « qu'il est désormais temps de se mobiliser » ; « la première labellisation des CMI⁷ a eu lieu cette année ».

En l'absence de remarques supplémentaires, la Présidente propose de soumettre au vote les procès-verbaux sous réserve des modifications susmentionnées. Elle donne lecture des procurations avant d'ouvrir le vote :

- De M. Petitfils à M. Barry ;
- De Mme Mondout à M. Barry ;

⁷ Coursus master ingénierie.

- De Mme Bellini à M. Serio ;
- De Mme Muller à M. Serio
- De M. Mathiot à M. Pichard ;
- De Mme Le Maitre à Mme Champeil-Desplats ;
- De Mme Guedes Da Costa à Mme Champeil-Desplats ;
- De M. Elzagoyen à Mme Rolland-Diamond.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur les procès-verbaux des 24 novembre et 15 décembre 2025.

Nombre des membres en exercice : 35

Pour : 18 ; Abstentions : 7 ; Contre : 0

II – STRATÉGIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1) Point d'information relatif à la vente de l'appartement situé au 15 rue du Val de Grâce 75005 Paris

Mme CHAMPEIL-DESPLATS explique qu'il s'agit d'un appartement ayant fait l'objet d'un legs à la Contemporaine, qui a longtemps servi de lieu d'exposition. À la suite de la construction d'un nouveau bâtiment pour la Contemporaine, les fonds ont été rapatriés. L'appartement est aujourd'hui vacant et il a été décidé de le mettre en vente.

2) Lettres de mission 2025-2026

M. RENAUT présente le classement thématique des lettres de mission.

M. SERIO souligne que les enjeux de l'IA⁸ sont sans précédent, à la fois en termes de débouchés et de risques d'effacement, cette technologie bousculant profondément les représentations du travail intellectuel. Il s'interroge sur les experts mentionnés dans la lettre de mission, sur le manque d'ambition affiché ainsi que sur l'absence d'éléments relatifs au développement d'IA locales, qui ne nécessiteraient pas forcément des moyens colossaux pour être mis en œuvre – les modèles libres affichant des performances tout à fait honorables. Cela suppose toutefois le déploiement d'infrastructures informatiques adaptées et le développement de compétences spécifiques. Il se demande si la mission telle qu'elle est envisagée a l'envergure nécessaire pour répondre aux enjeux de l'université de demain dans un monde profondément marqué par l'IA.

M. RENAUT indique que la mission a d'abord pour objectif de finaliser la charte d'usage de l'IA, ce qui constitue un enjeu important pour l'université. Le chargé de mission prend attache avec les référents des autres universités afin que l'Université Paris Nanterre soit représentée dans ce futur réseau. Il confirme que les besoins d'investissement sont colossaux, et que ce point n'a pas été ignoré dans l'élaboration du futur schéma directeur du numérique. L'établissement ne dispose pas des moyens nécessaires pour investir à grande échelle ; néanmoins, des expérimentations sont programmées sur de petits modèles locaux et des actions visant à diffuser les usages des outils sont actuellement disponibles.

M. SERIO s'interroge sur les objectifs poursuivis par cette charte et ses liens avec l'IA Act adopté par l'Union européenne. Il estime qu'il existe une orientation possible qui ne nécessite pas des moyens colossaux : le recours à des IA fondées sur la distillation de grands modèles, lesquelles requièrent des capacités matérielles, mais sans coûts comparables à ceux des abonnements aux grands acteurs. Il souligne enfin que les moyens mis à disposition, tels que Copilot ou Gemini, ne permettent pas d'effacer l'identité numérique.

M. RENAUT confirme que l'ensemble des évolutions législatives, qu'elles soient nationales ou européennes, seront intégrées dans la charte, dont l'objectif est de préciser la manière dont l'Université Paris Nanterre s'engage dans des usages raisonnés des outils d'IA. Un lien étroit avec la DPO⁹ sera établi et les exigences liées au RGPD¹⁰ seront pleinement prises en compte. L'objectif est de publier cette charte d'ici la fin de l'année universitaire. Il se dit en accord avec les éléments exposés : des expérimentations à petite échelle sont en

⁸ Intelligence artificielle.

⁹ Délégué à la protection des données.

¹⁰ Règlement général sur la protection des données.

cours, accompagnées par le Vice-président, M. Rischmann. Des liens peuvent être tissés avec Mistral et des tests sont également menés à partir des outils déjà mis à disposition dans le cadre de l'abonnement Google, sans préjuger d'une quelconque exclusivité de cet usage en matière d'IA.

Pour M. SERIO, le sujet est éminemment important. Il souhaite s'assurer que cette charte ne restreindra pas la liberté des chercheurs de mener leurs travaux librement. Il répète que des outils comme Gemini ou Copilot ne permettent pas d'effacer l'historique : il lui semble que l'employeur fait obstacle à cette possibilité. Il demande enfin si l'acquisition d'un ordinateur disposant de mémoire vidéo est envisagée.

M. RENAUT confirme que l'historique de Gemini est activé par défaut pour les utilisateurs. Le sujet est en cours d'instruction avec la DPO afin de permettre l'effacement de cet historique et, idéalement, de disposer par défaut d'un mécanisme d'effacement. La question de l'acquisition de matériel devra être instruite dans le cadre du schéma directeur du numérique.

III – FINANCES

1) Point d'information sur la Subvention pour Charge de Service Public (SCSP) et les « services votés »

M. CAMUS indique que l'établissement n'a pas encore reçu de notification de SCSP pour l'année 2026, en raison de la période des services votés. Il est toutefois annoncé que la protection sociale complémentaire serait intégralement compensée (évaluée à hauteur de 770 000 € en 2026 pour l'établissement) et que le CAS Pensions serait compensé entre 75 % et 120 % du montant prévu ; l'établissement se situerait dans la tranche haute. Sur une estimation de 2,7 millions d'euros pour 2026, cela représenterait environ 500 000 € supplémentaires, qui seront intégrés au budget rectificatif.

La Présidente confirme que l'Université Paris Nanterre percevra une compensation à hauteur de 120 %.

2) Point d'information sur l'élaboration du Plan de Retour à l'Équilibre Financier (PREF)

M. CAMUS rappelle qu'un délai de quatre mois pour le PREF était prévu à partir de l'entrée en vigueur du budget 2026. Le ministère et le rectorat souhaitant faire converger le PREF et le COMP, l'établissement devra donc présenter le budget rectificatif et le PREF en septembre. En l'état actuel, il n'est pas prévu de produire un budget rectificatif technique, ce qui représenterait un travail extrêmement lourd. Il précise que des ajustements seront faits jusqu'en septembre.

M. SERIO comprend que les annonces de compensation représentent environ 1,2 million d'euros supplémentaires et souhaite savoir quel montant avait été initialement budgété pour le CAS Pensions et la protection sociale complémentaire.

M. CAMUS répond que 3,4 millions avaient été évalués.

M. SERIO demande si cela va réduire le déficit prévu.

M. CAMUS confirme que cela améliore la situation, qui demeure toutefois très problématique, notamment en ce qui concerne le fonds de roulement.

M. SERIO aimerait savoir si toute transformation de masse est interdite jusqu'en septembre.

M. CAMUS répond qu'une réflexion est en cours pour identifier des solutions permettant des ajustements entre fonctionnement et investissement. En principe, cela n'est pas possible : l'établissement doit fonctionner selon les ouvertures de crédits définies dans le budget initial.

M. SERIO donne l'exemple d'équipements qui tombent en panne

M. CAMUS confirme que la difficulté a été identifiée.

M. SERIO aimerait également savoir qui participe au comité de pilotage du PREF.

M. CAMUS préfère attendre que les choses soient finalisées avant de communiquer à ce sujet.

M. SERIO s'interroge sur le lien de ce comité avec la commission budgétaire.

M. CAMUS confirme que cela fait partie des pistes de réflexion. Il répète qu'une présentation en bonne et due forme sera effectuée une fois les éléments consolidés.

M. BARRY s'interroge sur l'articulation entre la SCSP, qui couvrira les missions du 1^{er} janvier au 31 décembre, et la mise en place du COMP entre septembre et décembre, qui repose sur un modèle de financement différent des universités, basé sur des indicateurs. Il souhaite connaître les conséquences en cas de non-atteinte de ces objectifs.

La Présidente répond que le COMP sera discuté à partir de septembre 2026, mais ne s'appliquera qu'en 2027. L'ambition des COMP est d'aligner les calendriers sur la durée des mandats des équipes présidentielles, ce qui constitue une difficulté pour l'établissement. Elle précise que cela implique également des discussions avec les partenaires de l'université et son écosystème.

M. BARRY exprime de vives inquiétudes concernant les hypothèses avancées par le ministre pour la construction budgétaire, en particulier la modification de l'offre de formation et la mise en place d'une société foncière, qu'il considère comme une forme de désengagement de l'État.

La Présidente partage l'attention portée sur l'offre de formation. Elle précise qu'il n'est pas question de procéder à la dévolution du patrimoine immobilier et rappelle que les sommes nécessaires à la rénovation des bâtiments anciens sont colossales.

Mme AMANZOU regrette l'absence de compte rendu détaillé de la visite du ministre, dans un contexte où la lettre de mission des assises apparaît particulièrement inquiétante : poursuite de la professionnalisation de la gestion universitaire ; remise en cause du modèle économique qui sous-entend la hausse généralisée des frais d'inscription ; mise en place d'un COMP global, perçu comme un renforcement du contrôle de l'État sans augmentation de la dotation. Elle exprime également de fortes inquiétudes quant au PREF, dont elle ne doute pas des effets délétères. Parmi les pistes évoquées figure la révision de l'offre de formation, laissant craindre une diminution du nombre de places. Elle déplore que ces points soient abordés sans documents ni données chiffrées permettant d'étayer la discussion, ainsi que le refus de transmettre des éléments en commission budgétaire. Elle regrette l'absence de représentants étudiants au sein du comité de pilotage et affirme que l'UNEF veillera à ce qu'aucune attaque ne soit menée contre les étudiants et les personnels.

M. BONZON regrette qu'aucune organisation étudiante n'ait été conviée aux discussions avec le ministre. Il exprime également une forte inquiétude face à la généralisation des COMP, dont il cite quelques indicateurs : transformation des formations pour qu'elles soient plus performantes ; effectifs étudiants tournés vers des formations correspondant aux grands défis (réindustrialisation et souveraineté), ce qui, selon lui, oriente les universités au service des grands intérêts financiers et du complexe militaro-industriel. Il dénonce une transformation néolibérale et de plus en plus austéritaire de l'université.

M. ETTAI indique que la CFDT a profité de la visite du ministre pour souligner les difficultés rencontrées par l'établissement, liées notamment à l'absence de soutien financier et aux différentes occupations mettant en danger l'intégrité physique et morale des agents. La CFDT a rappelé que le sujet du financement de l'enseignement supérieur devait inclure les classes préparatoires et s'orienter vers une hausse de financement pour les universités publiques. Elle a exprimé son opposition aux frais différenciés – solution qui restreint l'accès à l'enseignement supérieur. La réponse attendue est simple : un soutien de l'État pour investir dans la recherche et la formation, dans un contexte d'attaques contre le service public et de risques élevés pour la démocratie.

La Présidente confirme que la demande de moyens a été portée collectivement par les organisations représentatives des personnels lors de cette visite. Elle précise que le ministre a été à l'écoute des spécificités de la situation de l'université et a déclaré qu'il n'y avait pas d'inquiétude à avoir quant au paiement des salaires. Elle ajoute que l'établissement est en attente des documents qui encadreront la procédure du COMP pour l'Île-de-France – raison pour laquelle cette discussion se tient sans document.

Mme JARDIN précise qu'une première réunion d'information a eu lieu avec les présidents et directeurs d'établissement pour présenter le calendrier et la méthodologie des COMP. Les documents arriveront cette semaine.

M. BARRY souhaite savoir si l'offre de formation, qui va être prochainement votée, risque d'être modifiée ou « détricotée » en fonction des critères du COMP.

Mme JARDIN explique qu'il n'y aura pas de changement pour 2026. Le COMP adopte une vision pluriannuelle, calée sur la durée du mandat des présidents et fera l'objet de bilans et d'échanges réguliers.

La Présidente confirme que l'établissement conserve son calendrier : l'offre de formation va être validée et accréditée par le ministère pour la durée du LMD¹¹ 5. Les discussions qui s'engageront sur le COMP porteront sur l'adaptation des indicateurs à chaque établissement, mais elle précise qu'il est encore trop tôt pour pouvoir se prononcer.

M. BARRY aimerait savoir si l'offre de formation va être revue à la « baisse » pour faire des économies – logique actuelle de l'État.

La Présidente rappelle que si l'offre de formation inclut d'abord l'aspect pédagogique, il convient également de prendre en compte des aspects matériels pour garantir sa soutenabilité, tels que les forces vives ou les locaux. Elle assure que les échanges sont faits au plus près des réalités. Elle insiste sur le fait que la résolution des problèmes financiers de l'établissement passe par un appui conséquent de la tutelle.

Mme AMANZOU note l'absence d'engagement clair quant à l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants extracommunautaires et sur la non-suppression de places. Elle rappelle que le précédent COMP appelait déjà à transformer des filières qualifiées de « non performantes », sans davantage de précisions. Elle s'interroge sur l'avenir de ces formations alors même que la situation budgétaire était, à l'époque, moins dégradée qu'aujourd'hui. Elle indique avoir compris que le ministre aurait accordé 2 millions d'euros supplémentaires pour un déficit évalué à 4 millions, mais en contrepartie d'une révision de l'offre de formation et de l'application d'un COMP global dont l'établissement devient tributaire. Elle appelle à s'opposer à cette logique de performance, rappelant que l'université est un service public destiné à des étudiants qui viennent étudier et non à alimenter des filières jugées rentables. Elle affirme ne pas douter que des attaques viseront les formations, y compris celles votées dans le cadre du LMD 5 – offre de formation déjà dégradée. Elle conclut en indiquant que l'UNEF se donnera les moyens de s'y opposer et demande une nouvelle fois un compte rendu détaillé de la visite du ministre.

La Présidente rappelle que l'Université Paris Nanterre est une université publique, qui doit désormais s'inscrire dans le cadre du COMP « 100 % missions », tout en continuant de défendre ses missions de service public d'enseignement et de recherche.

Mme JELEVA rappelle que l'établissement a fait le choix de préserver une offre de formation large et riche, tout en accordant une attention particulière à sa soutenabilité dans toutes ses dimensions. Cette offre préserve les contenus tout en garantissant les meilleures conditions de travail possibles aux enseignants et aux responsables administratifs. Elle estime qu'une offre de formation non soutenable ne peut conduire qu'à une offre dégradée. Elle souligne ensuite que les soupçons concernant les capacités d'accueil sont illégitimes, l'établissement ayant toujours veillé à les préserver. Pour conclure, elle insiste sur la distinction entre performance et rentabilité : les formations identifiées dans le précédent COMP l'ont été sur la base d'indicateurs de réussite, d'accompagnement des étudiants et d'insertion professionnelle. Ces formations restent intégrées à l'offre de formation et ont été adaptées, après de nombreux échanges avec les responsables, pour répondre aux attentes des étudiants.

M. ETTAI ajoute qu'à l'occasion de la visite du ministre, il a évoqué la situation des enseignants contractuels approchant des six ans de contrat à l'université et ne pouvant bénéficier d'un CDI¹². Il estime indigne de les laisser ainsi dans l'incertitude, sans capacité à se projeter ni à construire leur carrière sereinement.

La Présidente confirme que ces propos ont été tenus devant le ministre.

M. VALLET explique que les formations mentionnées dans le précédent COMP ont fait l'objet de discussions approfondies, notamment sur la pertinence des indicateurs. Un travail conséquent a été mené au moment de la construction des maquettes afin de préserver des formations équilibrées, permettant à la fois une professionnalisation par la thèse et des débouchés en dehors du champ académique.

Mme AMANZOU affirme que l'UNEF s'oppose à la logique de professionnalisation des formations, estimant que l'université ne doit pas avoir pour vocation de former des salariés répondant aux seuls besoins du monde du travail et au contexte socio-économique, mais de permettre l'émancipation et l'épanouissement des individus dans la société. Elle répète qu'aucun engagement n'a été pris s'agissant des frais d'inscription des

¹¹ Licence master doctorat.

¹² Contrat à durée indéterminée.

étudiants étrangers ni du maintien des places et des filières dans les années à venir. Enfin, elle rappelle qu'il n'existe pas de contradiction entre les intérêts des personnels et des étudiants. Le manque de moyens les affecte conjointement et participe d'une même dégradation de l'enseignement supérieur. Ce sont les moyens qui doivent être adaptés à l'offre de formation, et non l'inverse.

M. VALLET rappelle avoir évoqué la professionnalisation dans l'académie par la thèse. Il souligne que les directions de master sont conscientes que la mission de l'université n'est pas uniquement la professionnalisation, mais que les attentes des étudiants en la matière sont réelles. Il s'agit donc de trouver un équilibre, parfois difficile à tenir.

M. SERIO s'interroge sur le document mentionné classant les formations par indicateurs et rappelle la nécessité de disposer de tous les éléments pour le débat.

La Présidente explique qu'il s'agit d'un document validé et présenté en instance par le passé. Il est donc disponible sur le nuage.

Mme AMANZOU souhaite une réponse à ses questions.

La Présidente répond que ces points seront discutés ultérieurement en instance.

Mme AMANZOU comprend qu'il y a un refus de se positionner sur l'application de la loi « Bienvenue en France ».

La Présidente indique – une nouvelle fois – que le souhait porté par la présidence de l'Université Paris Nanterre est de ne pas appliquer de frais différenciés. Concernant les capacités d'accueil, cela sera discuté le moment venu. Elle répète que l'établissement a toujours fait le choix de les maintenir.

3) Taux de contribution lié aux contrats de recherche

M. RENAUT explique qu'il s'agit d'acter l'annonce consistant à ramener le taux de contribution sur les contrats de recherche de 25 % à 20 %, afin de rester compétitif par rapport aux taux pratiqués par le CNRS¹³.

M. ETTAI estime qu'il aurait été souhaitable de fonctionner par tranches afin de permettre aux projets disposant de petits budgets de bénéficier de taux plus réduits et ainsi de moins peser sur leur économie générale.

M. CAMUS confirme qu'une forme de progressivité est en cours de réflexion.

M. PICHARD suggère de fusionner les articles 3 et 5 pour alléger la lecture.

M. SERIO s'interroge sur ce taux pour les contrats soumis à la TVA¹⁴ ; ce qui représenterait une grosse somme.

M. CAMUS répond que le taux est appliqué sur la recette TVA déduite.

M. BARRY demande si cette baisse avait été anticipée dans le budget initial.

M. CAMUS le confirme.

Mme DUMONTET s'interroge sur la façon de prévoir cette évolution au moment du dépôt d'un projet.

M. CAMUS répond que cela concerne les projets à venir et qu'il n'y a pas d'effet rétroactif.

Mme DUMONTET explique que cela a un impact sur la façon de construire le budget.

M. CAMUS indique que tant qu'une convention n'est pas finalisée, elle sera soumise au nouveau taux.

M. LETOURNEUX précise qu'il existe des contrats pour lesquels l'établissement n'a pas la main sur les taux de contribution, comme les contrats ANR¹⁵ par exemple.

La Présidente donne lecture de deux nouvelles procurations avant d'ouvrir le vote :

¹³ Centre national de la recherche scientifique.

¹⁴ Taxe sur la valeur ajoutée.

¹⁵ Agence nationale de la recherche.

- De Mme Gaidot à Mme Amanzou ;
- De Mme Brzozowski à M. Ettai.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur le taux de contribution lié aux contrats de recherche

Nombre des membres en exercice : 35

Pour : 21 ; Abstentions : 4 ; Contre : 0

4) Brochure tarifaire d'occupation de locaux et autres tarifs

M. CAMUS souligne que les recettes issues de la gestion patrimoniale de l'établissement s'élèvent à environ 1,628 million d'euros. L'établissement a sollicité une mission d'appui afin de réévaluer les montants de redevance dans l'objectif de maximiser ces recettes. La brochure tarifaire demeure globalement proche de la précédente et a été élaborée en concertation avec les services communs concernés. Il précise enfin qu'une possibilité de dérogation aux montants a été intégrée, sur le fondement du code général de la propriété publique, afin de tenir compte des spécificités de l'occupant, notamment des avantages de toute nature liés à l'occupation. Si les tarifs du SCD¹⁶ ont augmenté, il insiste sur le fait que les étudiants restent prioritaires dans cet espace très apprécié.

M. PICHARD souligne qu'il s'agit d'un document stratégique, à la fois pour les ressources de l'établissement et pour l'optimisation de l'usage des locaux à destination du public. Comme évoqué par Mme AMANZOU, certaines données n'ont pas pu être transmises lors de la commission budgétaire, faute d'être consolidées, dans l'attente du compte financier. Une partie des montants a été maintenue, les instances du CSU¹⁷ n'ayant pas pu être consultées en amont ; un ajustement du calendrier est donc à envisager afin d'éviter cette situation à l'avenir. Il conviendrait également, à l'avenir, d'anticiper ce vote afin qu'il ait lieu avant l'entrée en vigueur de la brochure au 1^{er} janvier, voire avant le 1^{er} septembre pour les activités sportives. Le document a été approuvé par la commission budgétaire avec 3 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre.

M. CAMUS indique que l'ensemble des services et directions concernés par la brochure ont bien été sollicités, mais qu'un problème de calendrier est survenu avec le conseil des sports, point identifié qui devra être amélioré l'an prochain. Il ajoute que, le coût de fonctionnement du CSU ayant augmenté à la suite des travaux, cela doit se traduire par une répercussion sur le niveau des redevances facturées aux prestataires.

La Présidence donne lecture d'une nouvelle procuration avant d'ouvrir le vote :

- La procuration de Mme Brzozowski tombe ;
- De M. Vallet à M. Renaut

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur la brochure tarifaire d'occupation de locaux et autres tarifs.

Nombre des membres en exercice : 35

Pour : 18 ; Abstentions : 5 ; Contre : 2

5) Approbation du marché public 2025-026 relatif à la location de bennes et compacteur à carton, la collecte, le transport et la valorisation des déchets

M. LETOURNEUX explique qu'il s'agit d'un marché en renouvellement qui est désormais alloti. La pondération des critères est la suivante : prix (40 %) ; technique (40 %) ; environnement et développement durable (20 %). Les deux lots sont attribués à Green Récupération.

M. BARRY aimerait savoir pourquoi ce type de marché ne peut se faire par le biais de la ville ou du département.

¹⁶ Service commun de la documentation.

¹⁷ Centre sportif universitaire.

M. LETOURNEUX ne sait pas si la piste a été explorée, mais confirme que, sur ce marché, le choix a été fait de passer par un marché public afin d'ouvrir les candidatures.

M. GAUTHIEROT ne comprend pas pourquoi la gestion des déchets n'est pas alignée sur celle des Nanterriens et Nanterriennes. Il précise que la ville reste disponible pour en discuter, notamment afin d'envisager des solutions permettant de réduire les coûts.

La Présidente se réjouit d'entendre cela, les discussions ayant achoppé par le passé. Le sujet sera rediscuté après les élections municipales.

M. BARRY aimerait savoir, au regard des sommes affichées, si l'établissement arrive à réduire ces déchets.

La Présidente souligne qu'il s'agit d'une réflexion globale inscrite dans le cadre des engagements en matière de développement durable. Elle précise que ces questions seront également abordées lors du prochain accord-cadre avec le CROUS.

En l'absence de remarques supplémentaires, elle ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur le marché public 2025-026.

Nombre des membres en exercice : 35

Pour : 18 ; Abstentions : 7 ; Contre : 0

IV – FORMATION ET VIE ÉTUDIANTE

La Présidente précise que l'offre de formation sera traitée ultérieurement.

1) Délibération générale relative aux admissions en deuxième année de Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat, critères de recrutement et capacités d'accueil

Mme JELEVA note une augmentation de 15 places au niveau global (4 472 places). Pour certaines formations, il n'y a pas de limites de capacités d'accueil : il s'agit de formations créées dans le cadre du LMD 5, dont les M2 ouvriront en 2027. Elle précise que ces chiffres sont fournis à titre indicatif, en tenant compte de la poursuite d'études de droit au sein d'un même cursus entre le M1 et le M2, tout en laissant la possibilité d'intégrer le master via une candidature sur Ecandidat.

M. PICHARD demande si certaines formations n'ouvrent pas sur Ecandidat, en considérant que le cursus s'étend sur deux ans.

Mme JELEVA répond que cela est théoriquement possible, mais que, dans les faits, 99 % des formations sont ouvertes. En revanche, l'examen des candidatures impose de ne pas accueillir les candidats qui ne répondent pas aux attendus et critères définis.

En l'absence de remarques supplémentaires, la Présidente ouvre le vote sur les capacités d'accueil.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur les capacités d'accueil des M2.

Nombre des membres en exercice : 35

Pour : 18 ; Abstentions : 4 ; Contre : 3

Mme JELEVA souligne que les attendus et critères s'inscrivent en continuité de ceux des années précédentes. Elle ajoute que la délibération générale donne des éléments concernant le recrutement en M2.

En l'absence de remarques, la Présidente ouvre deux votes successifs.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur les attendus locaux et critères de recrutement pour l'admission en deuxième année de Master.

**Nombre des membres en exercice : 35
Pour : 18 ; Abstentions : 4 ; Contre : 3**

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur la délibération générale relative aux admissions en deuxième année de Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat, critères de recrutement et capacités d'accueil.

**Nombre des membres en exercice : 35
Pour : 18 ; Abstentions : 4 ; Contre : 3**

2) Subventions proposées par la Commission d'Aide aux Projets Étudiants (CAPE) du 7 janvier 2026

Mme JELEVA indique que la CAPE se réjouit de la bonne exécution financière en 2025, puisque la quasi-totalité du budget (104 000 sur les 110 000 €) a été utilisée ; ce qui illustre le dynamisme des associations étudiantes. Cinq projets ont été présentés lors de la commission de janvier dont trois rentrent dans le périmètre de la délégation du conseil d'administration à la présidente. Il y a également une demande de subvention d'une association pour 785 € qui n'est pas soumise au vote. Les deux projets soumis à l'avis du CA sont :

- Concours de talent de l'UNICEF¹⁸ pour un montant de 963 € ;
- Projet de participation à la coupe de robotique de France et d'Europe pour un montant de 6 000 €.

En l'absence de remarques supplémentaires, la Présidente ouvre le vote sur ces deux subventions.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur les subventions allouées par la Commission d'Aide aux Projets étudiants (CAPE) du 7 janvier 2026.

**Nombre des membres en exercice : 35
Pour : 18 ; Abstentions : 7 ; Contre : 0**

V – CONVENTIONS

1) Conventions de recherche

CV 2025-392 Convention-cadre de partenariat UPN – CY Université (Fondation des Sciences de la modélisation

CV 2025-478 Convention de subvention CNRS – UPN

CV 2025-489 Accord-cadre de collaboration de recherche / Université de Padoue – CRPM

CV 2026-008 Avenant 5 prorogation convention renouvellement GIS GESTES

En l'absence de remarques, la Présidente ouvre le vote sur les conventions de recherche.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur les conventions de recherche.

**Nombre des membres en exercice : 35
Pour : 21 ; Abstentions : 4 ; Contre : 0**

2) Conventions de formation

¹⁸ Fonds des Nations unies pour l'enfance.

CV 2025-424 Convention pour l'organisation des stages pour les étudiants de l'UFR STAPS en Licence 2 et en Licence 3 Éducation et Motricité (EM) 1^{er} degré dans les écoles de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Hauts-de-Seine (DSDEN 92) / UPN

CV 2025-473 Convention de partenariat pédagogique – International French School Singapour (IFS) / UPN

CV 2025-550 Convention pour la mise des nouveaux Masters enseignement et éducation (M2E) – Académie de Versailles – Université de Cergy Paris Université – Université d'Évry Paris Saclay – Université Paris Saclay – Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines – Institut national supérieur de l'éducation et du professorat de l'académie de Versailles / UPN

En l'absence de remarques, la Présidente ouvre le vote sur les conventions de formation.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur les conventions de formation.

Nombre des membres en exercice : 35

Pour : 20 ; Abstentions : 4 ; Contre : 0

3) Autres conventions

CV 2025-106 Convention PETREL/TOSCA CY Cergy Paris Université – UPN

CV 2025-476 Convention de reversement UPN – FUN (UNISSON)

CV 2025-477 Convention de reversement UPN – FUN (CD92)

Contrat Local de Santé

M. RENAUT explique qu'il s'agit d'un plan général, courant jusqu'en 2030, et élaboré par la mairie de Nanterre en partenariat avec des acteurs du territoire pour lequel le SUMP¹⁹ a été saisi.

M. GAUTHIEROT se dit très satisfait que l'université soit enfin signataire de ce texte, notamment au regard des difficultés rencontrées par les étudiants. Il souligne que ce type de synergie commune est particulièrement intéressant.

M. BARRY s'interroge sur les moyens humains et financiers mobilisés.

M. RENAUT répond qu'il s'agit d'un programme sans moyens humains supplémentaires affectés dont la mise en œuvre doit encore être affinée. L'objectif est de faciliter l'accès des étudiants à un ensemble de prestations sur le territoire.

En l'absence de remarques supplémentaires, la Présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur les autres conventions.

Nombre des membres en exercice : 35

Pour : 22 ; Abstentions : 3 ; Contre : 0

La Présidente laisse la parole à l'UNEF.

Mme AMANZOU trouve étonnant que le courrier de M. Coquerel n'ait pas été reçu et souhaite en donner la lecture.

¹⁹ Service universitaire de médecine préventive.

La Présidente l'interrompt.

Mme AMANZOU souhaite pouvoir dire ce qu'elle désire.

S'ensuit un échange inaudible.

Mme AMANZOU donne lecture du courrier susmentionné. Elle rappelle que la mobilisation des « sans fac » revendique le droit d'étudier et défend un meilleur service public. Face à cela, la Présidente a choisi une posture répressive. Elle rappelle, à cet effet, que la cheffe de sécurité a été licenciée après avoir mis en place des méthodes illégales (pose de micros, filature, etc.).

La Présidente rappelle qu'il ne peut y avoir de propos engageant des personnes de l'établissement.

Mme AMANZOU répète qu'il existe une répression politique sans précédent, qui est dénoncée de manière unitaire.

La Présidente remercie les élus de leur présence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre est levée à 12 heures 45.

Le Secrétaire de séance

Société H2COM

La Présidente de l'Université

Caroline ROLLAND-DIAMOND

